

L'eau en Layon Aubance

N°14 - Juin 2012



Edito

Le territoire du SAGE Layon Aubance subit régulièrement des périodes de sécheresse estivale. Le développement économique (eau potable, agriculture, viticulture, industries...) et notre comportement vis-à-vis de l'eau nécessitent des besoins croissants mais la ressource n'est pas extensible.

Pour maintenir ou rétablir l'équilibre entre les ressources et les besoins, dans le respect des milieux naturels, des alternatives sont à privilégier :

- économiser l'eau pour tous les usages par des changements de comportements et de pratiques,
- mieux connaître les volumes disponibles pour chaque usage de l'eau selon les saisons,
- et utiliser la ressource quand la situation le permet.

C'est dans cette démarche que le SAGE Layon Aubance s'engage afin d'accompagner de façon durable le développement de notre territoire.

Le 26 mars 2012, les Syndicats Mixtes des Bassins de l'Aubance et du Layon, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet, l'association CPIE Loire et Mauges, l'association de consommateurs CLCV, le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, Camifolia et 22 jardinerie et magasins de bricolage de nos bassins versants, ont signé une charte qui engage les distributeurs à proposer des alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires pour jardiner au « naturel ».

De part le nombre de signataires, cette charte aura forcément un impact dans le processus de reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières. Après les agriculteurs, les viticulteurs et les collectivités, ce sont maintenant les jardiniers amateurs qui sont impliqués.

Aussi, je tiens à remercier les structures qui se sont engagées dans ce partenariat. La charte existe parce qu'elles ont compris l'intérêt de notre territoire.

Bonne lecture.

Dominique PERDRIEU

Président de la CLE et du Syndicat Mixte du Bassin du Layon.

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Layon Aubance



Actualités

Signature de la charte «Jardiner au naturel, ça coule de source !» - 26 mars 2012

Sommaire

Pages 2 et 3

Le bassin versant

Pages 4 et 5

Mise en oeuvre du SAGE Layon Aubance

Pages 6 et 7

Actualités du bassin de l'Aubance

Pages 8 et 9

Actualités du bassin du Layon

Page 10

Entretien des haies au bord des cours d'eau

Fiche détachable

Jardiner au naturel

Colloque EUROVITI sur les pratiques culturales bas intrants* en viticulture le 18 janvier 2012

L'évolution sociétale et réglementaire a orienté la réflexion de la filière viticole sur l'emploi des intrants dans la production de raisin et de vin.

Le colloque EUROVITI a été l'occasion de présenter des techniques viticoles bas intrants* novatrices et des outils permettant de simuler l'impact économique d'un changement de système de production.

Dans son mot d'introduction, Claude Papin, président de l'Institut Français de la Vigne et du Vin pôle Val de Loire-Centre, souligne l'importance d'avoir une réflexion et une démarche collective. **« Limiter l'utilisation des intrants comme les produits phytosanitaires doit être l'opportunité pour la filière de mettre en place des actions communes, de relancer une démarche collective autour d'un thème fédérateur ».**

La démarche du SAGE Layon Aubance initiée en 1995 est un exemple de démarche collective : élus, professionnels et techniciens travaillent ensemble à la mise en place de mesures, de chartes visant à diminuer l'utilisation d'intrants. Le but de cette structure est de concilier les usages et les fonctions de l'eau dans la durée tout en préservant l'environnement naturel.

Signature de la charte «Jardiner au naturel, ça coule de source !» le 26 mars 2012

Les bassins versants du Layon et de l'Aubance souffrent d'une contamination importante des eaux par les pesticides*. En outre, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue une question de santé publique. Parmi les divers utilisateurs potentiels, les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés. Leurs pratiques doivent évoluer.

C'est dans cet objectif que les Syndicats Mixtes des Bassins de l'Aubance et du Layon, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet, l'association CPIE Loire et Mauges, l'association de consommateurs CLCV, le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et Camifolia s'associent afin d'établir un partenariat avec les distributeurs. Ce partenariat se concrétise sous la forme d'une charte. Le principe de base de la charte consiste à coordonner une action de promotion des techniques alternatives par les surfaces de ventes (agir sur l'offre) et une action d'information et de communication des jardiniers amateurs (agir sur la demande).

*cf. glossaire

ACTIONS ET TRAVAUX MENÉS SUR LE BASSIN VERSANT

Dans ce numéro 14 de «L'eau en Layon Aubance», les actions engagées pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont répertoriées sur le croquis suivant.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

«C'est l'ensemble de la surface où l'eau de pluie circule naturellement vers une même rivière ou nappe d'eau souterraine». Il est délimité par une ligne de crête où les eaux se séparent (ligne passant par les points les plus élevés du relief). Ainsi, nous appartenons tous à un bassin versant. Chaque action sur le bassin versant aura donc un impact sur le fossé, puis le ruisseau qui s'écoule dans la rivière.

| | |
|---|--|
| 1 | Amélioration des pratiques agricoles et viticolespage 4 |
| 2 | Charte «Jardiner au naturel, ça coule de source !»page 5 |
| 3 | Restauration écologique de l'Aubancepages 6 et 7 |
| 4 | Protection des berges du Girondeaupage 8 |
| 5 | Fourniture de clôturespage 8 |
| 6 | Restauration du lit du Layonpage 9 |
| 7 | Retrait des arbres et amas végétauxpage 9 |
| 8 | Entretien des haies au bord des cours d'eaupage 10 |



MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Layon Aubance

AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRICOLES ET VITICOLES



Les cours d'eau du territoire du Layon et de l'Aubance présentent une qualité d'eau dégradée, principalement par la présence de pesticides*.

Pour atteindre les objectifs de bon état de la qualité des eaux en 2015, la Commission Locale de l'Eau met en oeuvre un programme d'actions accompagné financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre d'un Contrat Territorial. Il comprend trois volets :

- un volet « milieux aquatiques » concernant la restauration des cours d'eau,
- un volet « pollutions » qui vise à réduire les pollutions engendrées par l'utilisation de pesticides*. Les actions concernent les collectivités, les agriculteurs, les viticulteurs et les particuliers,
- une évaluation des actions réalisées sur les bassins versants par le suivi de la qualité d'eau.

Le SAGE Layon Aubance a décidé d'encourager les évolutions de pratiques et de systèmes agricoles et viticoles en vue de la reconquête de la qualité des cours d'eau par un usage raisonné de produits phytosanitaires et la limitation de leur transfert vers les eaux, par exemple lors de pluies orageuses.

Accompagné par la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et en partenariat avec les coopératives et négoce agricoles et viticoles locaux, le SAGE propose une large palette d'actions auxquelles peuvent prétendre les agriculteurs et viticulteurs du territoire :

- un diagnostic-conseil agro-environnemental d'exploitation, pour faire le point sur les pratiques et les risques parcellaires ou au siège, afin de définir un plan d'actions individuel,
- un diagnostic de Conversion à l'Agriculture Biologique, pour en étudier la faisabilité technico-économique,
- des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) permettant d'accompagner financièrement des évolutions de pratiques agricoles et viticoles vers une baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires et en priorité des herbicides. En 2010 et 2011, une cinquantaine de viticulteurs et d'agriculteurs du Layon et de l'Aubance s'est engagée en MAET pour une surface d'environ 1 500 hectares dont 700 de vigne. En 2012, le dispositif est reconduit,
- des aides liées au Plan Végétal Environnement (PVE) pour investir dans du matériel et des équipements permettant de réduire, voire supprimer, le recours aux produits phytosanitaires.

Plus collectivement, les différents partenaires agricoles et viticoles du territoire proposent des démonstrations techniques pour faire progresser les pratiques.



Réunion « bout de champ »

En viticulture, des démonstrations et des essais ont déjà été proposés sur le désherbage mécanique de l'inter-rang et du cavailon*, sur l'intérêt et la gestion des couverts végétaux et l'enherbement des vignes, sur l'observation de l'état du vignoble et l'optimisation des pratiques de traitement.

En polyculture, des essais sur les itinéraires techniques à bas intrants* sont conduits sur le territoire. Ils servent de base à des rencontres bout de champ, des démonstrations de désherbage mécanique du maïs par exemple. Ces démonstrations sont amenées à se développer en 2012.

Enfin, la plantation de haies, d'un format et d'une composition adaptés à l'activité agricole et viticole, et des animations sur leur entretien et leur valorisation sont proposées.

Une action renforcée est engagée sur le sous-bassin versant de la Villaine, sur les communes de Chavagnes-les-Eaux et Martigné-Briand, avec l'appui financier du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire. Sur ce territoire, tous les agriculteurs et viticulteurs seront rencontrés individuellement pour la réalisation d'un diagnostic individuel.

Une réflexion collective sera engagée pour créer un réseau de haies bocagères qui limite les transferts de polluants dans le respect des activités agricoles ou viticoles.

Les différents partenaires participent au mouvement initié par le SAGE Layon Aubance pour accompagner encore plus les producteurs dans l'évolution de leurs pratiques pour un objectif : retrouver une bonne qualité de l'eau.



Démonstration de destruction de couverts végétaux

Les agriculteurs ou viticulteurs intéressés par la réalisation d'un diagnostic d'exploitation peuvent contacter : Alexandre CHAIGNEAU à la Chambre d'Agriculture, Tél. : 02 41 96 75 79 pour connaître les modalités de réalisation du diagnostic.

MISE EN OEUVRE DU SAGE LAYON AUBANCE

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Layon Aubance

CHARTRE « JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »



Afin de sensibiliser les particuliers à l'échelle des bassins versants du Layon et de l'Aubance, une campagne de communication et d'information « **Jardiner au naturel, ça coule de source !** » est engagée depuis mars 2012.

22 jardineries et magasins de bricolage s'engagent dans cette opération afin de sensibiliser les particuliers aux techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement et aux économies d'eau dans le jardin.



À partir du printemps 2012, vous trouverez dans les enseignes qui affichent ce logo des solutions et un conseil astucieux de jardinage sans pesticides* et économe en eau.

Retrouvez tous les trucs et astuces de jardinage dans les jardifiches mises à disposition dans les jardineries et magasins partenaires.

Bon jardinage au naturel !

LES ACTUALITÉS DU BASSIN DE L'AUBANCE



DÉCLARATION D'INTERÊT GÉNÉRAL ET AUTORISATION LOI SUR L'EAU (SUITE)

Pour le lancement du programme de restauration morphologique de l'Aubance, deux procédures administratives sont nécessaires :

- la **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**, procédure obligatoire pour justifier l'investissement de fonds publics sur des terrains privés,
- l'**Autorisation Loi sur l'Eau** qui permet d'obtenir l'accord du service de la Police de l'Eau afin de réaliser les travaux sur cours d'eau.

L'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général des travaux et d'autorisation loi sur l'eau a été signé par le Préfet de Maine-et-Loire le 21 décembre 2011.

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE L'AUBANCE (Chemellier)

HISTORIQUE

L'Aubance présente des caractéristiques typiques de la majorité des petits et moyens cours d'eau de Maine-et-Loire. Fortement aménagée entre 1966 et 1979, elle a subi des travaux lourds de curage, recalibrage, voire reprofilage, sur certains secteurs. Les caractéristiques morphologiques du lit mineur* ont été modifiées pour augmenter sa capacité hydraulique. Des barrages ont été aménagés afin de compenser les faibles hauteurs d'eau à l'étiage, transformant la rivière en une succession de retenues d'eau.



L'Aubance (St-Melaine - Novembre 1960)

Ces travaux n'ont pas été sans incidence sur le fonctionnement écologique et hydrologique du bassin.

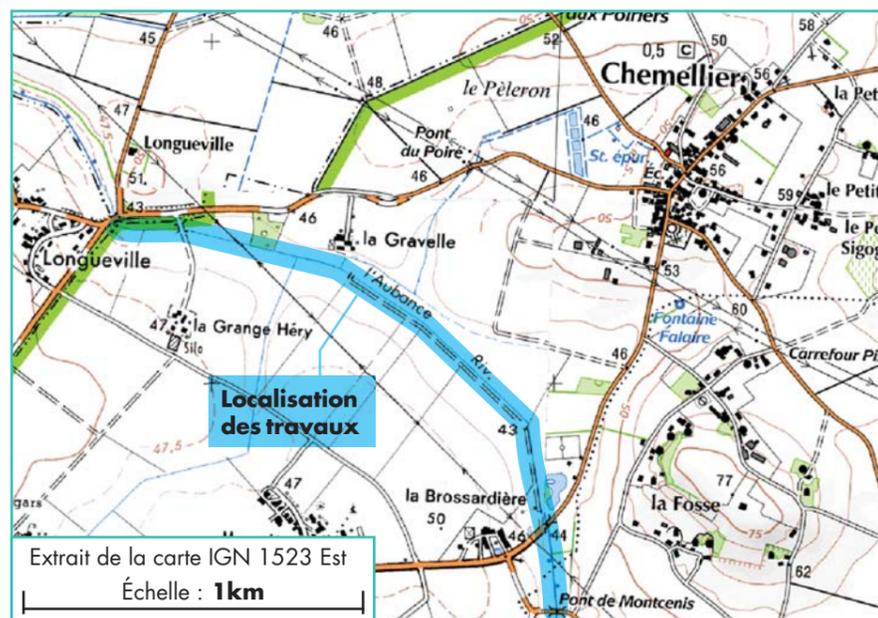
SITUATION ACTUELLE

La disparition de la diversité des substrats, c'est-à-dire des blocs, graviers et sables grossiers constituant une granulométrie fondamentale dans les phénomènes de transits hydro-sédimentaires ainsi que dans la diversité des habitats, est la cause de perturbations importantes. Le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques dépend des caractéristiques physiques des cours d'eau et de la qualité chimique de l'eau.

Les affleurements de roches mères, dalles rocheuses ou marnes présentent un intérêt biologique quasi nul. L'homogénéisation de la section d'écoulement, l'approfondissement et l'élargissement du lit mineur*, et la disparition de la variété granulométrique, entraînent une banalisation du milieu aquatique, une déconnexion des zones humides latérales, ainsi qu'une chute des capacités d'autoépuration* de la rivière.

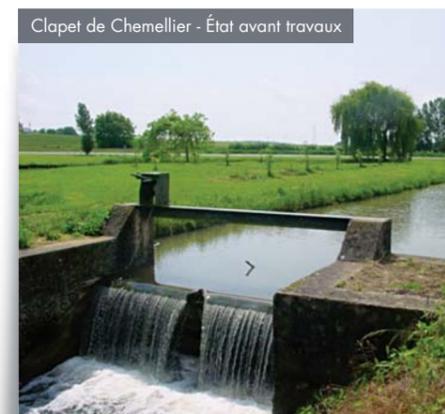
L'ensemble de ces dérèglements physiques entraîne irrémédiablement une diminution de la biodiversité.

LOCALISATION DU SITE



Extrait de la carte IGN 1523 Est
Échelle : 1km

Le secteur concerné par les travaux de restauration et d'aménagement du lit mineur* de l'Aubance se situe entre le pont de la D276 (limite amont) et le pont de la D128 (limite aval), sur la commune de Chemellier. Le linéaire de cours d'eau visé par le projet est d'environ 2 km.



Clapet de Chemellier - État avant travaux

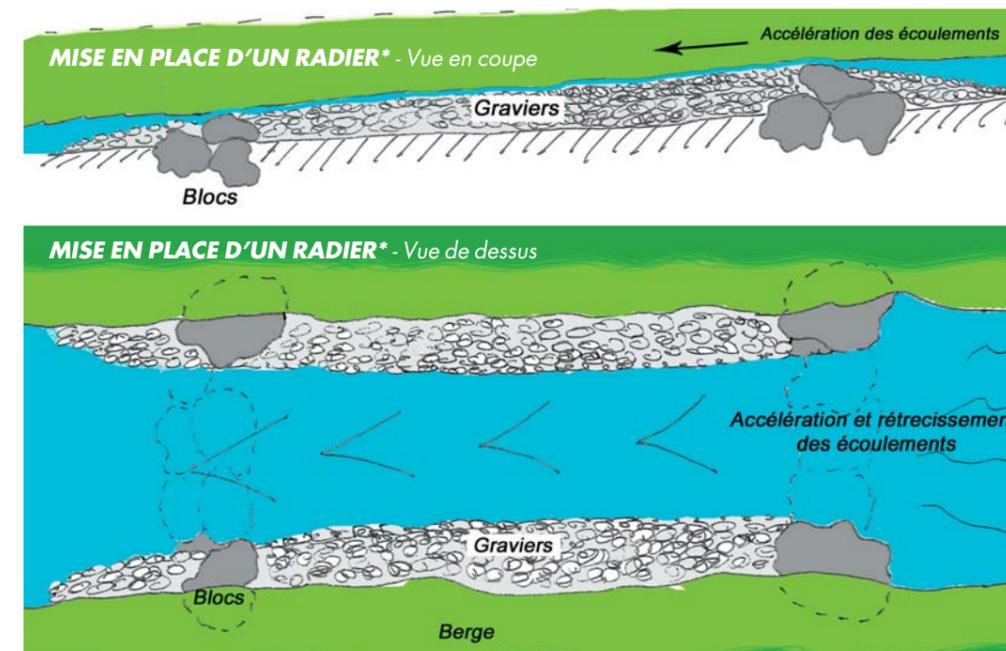
DESCRIPTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

Les travaux de restauration écologique ont consisté dans un premier temps à abaisser 3 clapets consécutifs (plan d'eau de Chemellier, La Gravelle et Longueville) en 2009. L'aménagement d'épis en 2010 a permis d'améliorer ponctuellement

la morphologie du cours d'eau et de proposer des caches pour les poissons. Fin 2011, une vingtaine de radiers* successifs a été installée dans le lit afin de freiner l'eau en créant des paliers pour compenser partiellement l'abaissement des barrages, diversifier les habitats aquatiques et améliorer les phénomènes d'autoépuration*.

MISE EN PLACE DE RADIER*

Des radiers*, créés par recharge granulométrique en matériaux de diamètre 20 à 80 mm, ont été installés successivement. Ils ont permis de diversifier les habitats (biodiversité) et les écoulements : courants lents dans les zones de mouilles et courants rapides sur les radiers* (15 à 20 m de long chacun) pour oxygéner l'eau. La hauteur du radier* varie entre 40 et 70 cm. Un lit d'étiage est créé au centre du radier* (zone un peu plus creuse) afin de concentrer les débits l'été.



ÉVOLUTION DU SITE



Clapet relevé - Août 2002



Clapet abaissé - Juin 2010



Étape intermédiaire - Mai 2011



État final - Mai 2012

LES ACTUALITÉS DU BASSIN DU LAYON



Ces actions sont financées dans le cadre du Contrat Territorial Layon Aubance 2011-2015 signé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Contrat Régional de Bassin Versant Layon Aubance 2010-2012 signé avec le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.

PROTECTION DES BERGES DU GIRONDEAU (Martigné-Briand)

Les travaux de stabilisation des berges du Girondeau ont été réalisés fin 2011 au droit du complexe sportif sur la commune de Martigné-Briand près de la route départementale 83 (route reliant Martigné-Briand à Doué-la-Fontaine).

Ils ont été effectués selon deux objectifs. Le premier est l'amélioration des caractéristiques physiques du cours d'eau. Le second est la sécurisation d'un chemin qui menaçait de s'effondrer à cause de la dégradation de la berge du ruisseau.

Les travaux ont consisté, sur un linéaire d'environ 80 m, à stabiliser les berges par des techniques végétales (fascinage, tressage, caissons végétalisés, toiles de coco) et à stabiliser le lit par création de micro-seuils*.

Ils ont été réalisés par l'association AIE Développement de Doué-la-Fontaine, sous la conduite du technicien de rivière du Syndicat Mixte du Bassin du Layon.



Tressage de saules entre des pieux



Toile en coco végétalisée par des boutures de saules

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA FOURNITURE DES CLÔTURES

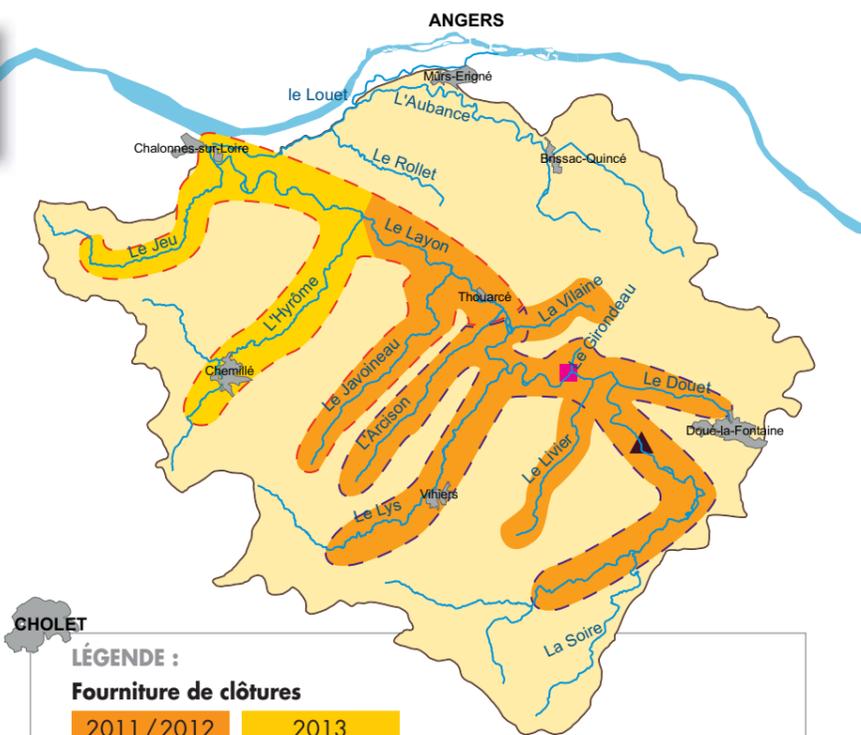
Depuis le début de l'année 2011, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL) fournit des clôtures aux éleveurs intéressés et qui disposent de prairies en bordure des cours d'eau.

En 2011, les cours d'eau concernés ont été les suivants : le Layon amont de Cléré-sur-Layon à Martigné-Briand, le Lys, le Livier et le ruisseau de Douet. Pour 2012, la fourniture de clôtures est réalisée sur le Layon de Martigné-Briand à Saint-Lambert-du-Lattay, l'Arcison, la Villaine et le Javoineau.

L'année 2013 concernera l'aval du Layon, l'Hyrôme et le Jeu.

Les éleveurs intéressés peuvent se faire connaître auprès du Syndicat Mixte du Bassin du Layon, au 02 41 59 86 59.

Après signature d'une convention entre le SMBL, le propriétaire et l'éleveur, ce dernier peut récupérer les fournitures (fils, piquets et isolateurs).



CHOLET

LÉGENDE :

Fourniture de clôtures

2011/2012 2013

Retrait d'arbres et amas végétaux

2012 2013

■ Protection de berge sur le Girondeau à Martigné-Briand

▲ Restauration du Layon à Concourson-sur-Layon

| État d'avancement de l'action (au 24/04/2012) | |
|---|-------|
| Nombre d'éleveurs bénéficiaires | 95 |
| Linéaire de fil de clôtures distribué | 93 km |
| Nombre de piquets distribués | 9 600 |

RESTAURATION DU LIT DU LAYON (Concourson-sur-Layon)

Dans le cadre de son programme d'actions de restauration morphologique des cours d'eau, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon a conduit une première opération de restauration du lit mineur* du Layon sur la commune de Concourson-sur-Layon, en avril 2012.

Contexte :

Cette opération porte sur environ 450 ml de cours d'eau en amont du clapet du lieu-dit Le Port. Ce clapet maintenait une hauteur d'eau constante de plus de 1,50 m. Au fil du temps, cet ouvrage s'est dégradé et ne fonctionnait plus. Le cours d'eau a commencé à reprendre un profil plus naturel avec alternance de zones à écoulement rapide et à écoulement lent, formation d'atterrissements* et recolonisation du fond du lit par la végétation.

Principaux travaux réalisés :

- démantèlement de l'ancien clapet et de ses parties mécaniques,
- mise en place de 2 rétrécissements,
- création de 5 seuils* ou radiers* pour relever localement la ligne d'eau,
- pose de blocs et de déflecteurs*.

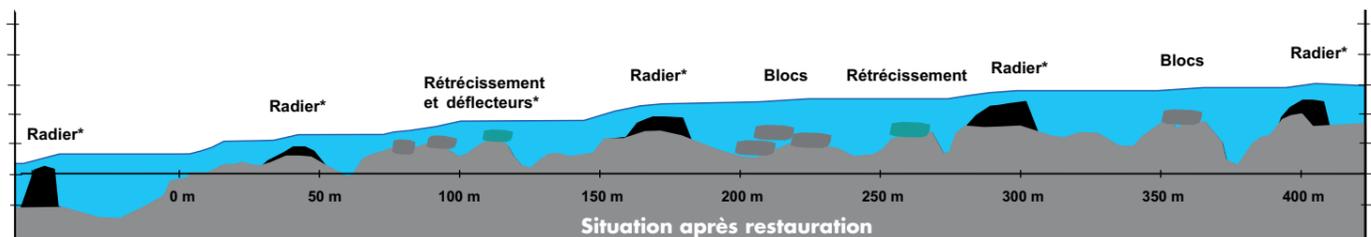
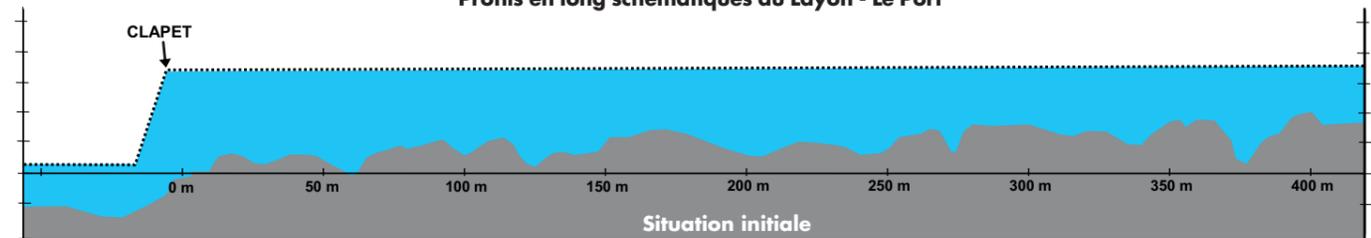


Retrécissement



Seuil*

Profils en long schématiques du Layon - Le Port



RETRAIT DES ARBRES ET AMAS VÉGÉTAUX TOMBÉS DANS LE LIT DES RIVIÈRES



Retrait d'arbres dans le Lys

Depuis décembre 2011, le Syndicat Mixte du Bassin du Layon a lancé une opération de retrait des arbres et amas végétaux (embâcles*) présents dans les cours d'eau suivants : le Layon amont, le Lys, l'Arcison, le ruisseau de Douet.

Elle va se poursuivre en 2013 sur le Javoineau, le Layon aval, l'Hyrôme et le Jeu.

ENTREtenir LES HAIES AU BORD DES COURS D'EAU

À l'initiative d'Horizon Bocage et en partenariat avec l'association CPIE Loire et Mayes, les Cachalots de l'Hyrôme, l'association des riverains et le Syndicat Mixte du Bassin du Layon, une journée pédagogique sur l'entretien des berges des cours d'eau s'est déroulée sur l'Hyrôme dans une exploitation agricole de Chemillé au lieu-dit Segré le samedi 4 février 2012.

Cette démonstration s'est réalisée dans les conditions représentatives de l'Hyrôme, c'est-à-dire accès difficile en bas de coteaux assez abrupts, rendant compliquées la descente et la remontée du matériel de chantier.

Cette journée était gratuite et ouverte à tous. Le financement était assuré par les associations organisatrices.

Les buts principaux de cette journée de sensibilisation étaient :

- établir une méthode pérenne d'entretien des berges, qui soit respectueuse de la végétation, avec valorisation du bois, soit en bois de paillage, soit en bois de chauffage,
- évaluer les difficultés d'accès et d'entretien

en conditions réelles et en estimer les coûts, réfléchir à la mise en place d'un service d'entretien de la végétation rivulaire, proposé et destiné à tous les propriétaires ou locataires de parcelles riveraines de l'Hyrôme, ne pouvant pas, pour différentes raisons, effectuer cet entretien eux-mêmes.

C'est donc par un froid vif qu'une quinzaine de courageux bénévoles se sont retrouvés au bord de l'Hyrôme. Par mesures de sécurité et d'efficacité, il a été fait appel à trois élagueurs professionnels avec leur matériel. L'intégralité du bois de chauffage, ainsi qu'une partie du bois de paillage, ont été récupérés par l'agriculteur qui fournissait le tracteur et les remorques.

Des périodes de travail plus intenses ont été entrecoupées de moments d'échanges sur les méthodes employées. 150 m de rives ont été entretenus. Le bois de cime, estimé à 12 m³, a été récupéré et broyé sur place, alors que les troncs et les grosses branches, d'environ 15 m³, ont été valorisés en bois de chauffage.



Illustration et mise en page : Lignes3d 02 41 78 60 24 - Imprimé sur papier recyclé - Crédits Photo : SMBL, SMIBA, Horizon Bocage - Illustration pages 2 et 3 : Yann Le Godec - Tél : 02 41 70 69 90 - Bulletin édité à 46 000 exemplaires - ISSN : N° 1624-7973

Glossaire

Atterrissement : dépôt de matériaux minéraux (galets, graviers, sables, limons). Il s'agit soit de dépôts occasionnels en période de crue, soit d'effondrements de berges.

Autoépuration : phénomène naturel d'épuration que possède tout cours d'eau.

Bas intrants : pratiques économes en fertilisants, produits phytosanitaires, eau...

Cavaillon : bande de terre au pied d'un rang de vigne.

Embâcle : accumulation de débris, le plus souvent végétaux, obstruant le lit. C'est souvent un enchevêtrement de bois mort et parfois d'objets divers entraînés par le courant, formé en période de crue. L'origine d'un embâcle est le plus souvent un arbre tombé, une clôture en travers du lit ou un ouvrage.

Epi ou déflecteur : structure créée dans le lit d'un cours d'eau en pied de berge, destinée à recentrer les écoulements pour diversifier les habitats aquatiques (hauteurs d'eau et substrats) et/ou pour protéger les berges. Il peut être réalisé de différentes manières : agencement de blocs d'enrochements, enfoncement de pieux, fascines de saules...

Lit mineur : espace compris entre les deux berges d'un cours d'eau.

Lit majeur : espace occupé par un cours d'eau en période de crue.

Pesticides : substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux, ou des aliments pour animaux. Par exemple, désherbants, insecticides et fongicides.

Radier : pour un cours d'eau, tronçon de faible hauteur d'eau et de courant rapide, où le substrat du fond est affleurant et à base de graviers et de cailloux. Pour un ouvrage d'art, dalle en maçonnerie ou en béton qui en constitue la fondation.

Ripisylve : végétation des rives d'un cours d'eau.

Seuil : Ce terme désigne

- tout ouvrage fixe ou mobile construit dans le lit mineur* d'un cours d'eau et qui le barre en partie ou en totalité,
 - une partie naturelle surélevée d'un cours d'eau entre deux zones profondes (mouilles), de faible longueur.
- Un micro-seuil désigne un seuil de faible hauteur.

Pour toutes informations relatives aux syndicats de bassins :

• Ludovic PEAUD - Technicien du bassin du Layon 3, place Joseph Cousin - 49540 MARTIGNÉ-BRIAND
Tél : 02 41 59 86 59 - Fax : 02 41 38 23 85
ludovic.peaud@eau-layon-aubance.fr
www.eau-layon-aubance.fr

• Alexandre BARRETEAU - Technicien du bassin de l'Aubance Mairie - 5, rue du Maréchal Foch - 49320 BRISSAC-QUINCE
Tél/Fax : 02 41 91 74 10
smb.aubance@yahoo.fr
www.riviere-aubance.fr

Avec la participation de :



Des astuces pour

jardiner au naturel

AU POTAGER

DÉSHERBER FACILEMENT

La terre nue et riche du potager est le terrain idéal pour le développement des herbes indésirables. Les solutions : désherber avec un outil manuel et couvrir la terre dès que possible (paillis, engrais vert) pour ne pas se laisser « envahir ».

SEMER EN RANG DROIT ET FIN

Semer à la volée ou en rang large oblige à désherber à la main. Semer clair évite les maladies des semis.

- Cordeau, rayonneur ou serfouette, boîte à semis.



Boîte à semis

DÉSHERBER AVEC DE BONS OUTILS

Facile, rapide, sans fatigue à condition d'avoir semé en rang étroit :

- Sarcloir mécanique, à tirer, à pousser, oscillant : l'outil le plus efficace et le plus rapide si les mauvaises herbes sont petites.



Sarloir

CONSEILS

- Sarcler de préférence le matin d'une journée ensoleillée. Ne surtout pas attendre que les herbes indésirables soient trop développées ou en fleurs.
- Ne pas utiliser de motoculteur si la terre est infestée de racines d'oxalis, de chiendent, liseron, paille, chardon.
- Préférer le croc au râteau qui affine trop la terre et favorise la formation d'une croûte quand il pleut.
- Ne pas travailler la terre si elle est humide.

DE BONS OUTILS POUR TRAVAILLER LA TERRE

Utiliser des outils qui permettent d'extirper les racines en évitant de les multiplier :

- Fourche à bêcher (la bêche plate coupe et multiplie les racines), croc.

COUVRIR LA TERRE AVEC UN PAILLIS ET DU COMPOST

Pailler dès que possible entre les légumes, en particulier ceux qui restent longtemps en place ou qui s'étalent à la surface du sol. Si possible, apporter du compost en surface avant de pailler.

Les bons paillis du potager :

- Paille naturelle, fougères au pied des cultures longues (tomates, courgettes, fraisières...),
- Tonte sèche de gazon, surtout entre les rangs de cultures courtes (pommes de terre, haricots, laitues...),
- Fougère, petites tailles d'arbustes, de haies, de fleurs sèches broyées à la tondeuse, paille naturelle : au pied des cultures longues (tomates, courgettes, fraisières, potirons, artichauts...),
- Paillage papier.



Paillis en paille naturelle

OCCUPER LA TERRE AVEC UN ENGRAIS VERT

Semer l'engrais vert dès que la terre n'est plus cultivée, en particulier à la fin de l'été. En effet, il évite l'apparition des herbes indésirables, retient les sels minéraux solubles, protège la terre des intempéries et l'enrichit en humus. La terre reste propre et devient souple, grumeleuse et facile à travailler. Vous trouverez dans votre jardinerie : moutarde, phacélie, vesce, colza d'hiver, sarrasin...

ÉVITER LES MALADIES ET LES RAVAGEURS

Beaucoup de maladies et de ravageurs résultent de mauvaises conditions de vie des plantes et de mauvaises techniques de culture.

AMÉLIORER LA STRUCTURE DU SOL, DES MASSIFS ET DU POTAGER

Dans un sol meuble et bien aéré, les plantes restent en meilleure santé. Une structure grumeleuse s'obtient facilement par :

- Apport faible de calcium pour lutter contre l'acidité, de préférence sous forme de carbonate (dolomie, chaux Azet),
- Apport de compost ou de fumier, de préférence à la surface du sol entre les rangs de légumes, avant de pailler. Les vers de terre le mélangeront à la terre. Le fumier frais enfoui en profondeur lors du bêchage favorise les maladies, le taupin et les vers blancs,
- Culture d'engrais verts dès que possible.



Apport de compost

PENSER AUX ROTATIONS

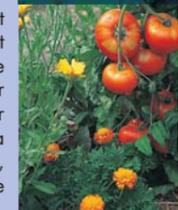
Certaines maladies et ravageurs se développent sur des plantes de la même famille. Par exemple le mildiou sur la pomme de terre, la tomate et l'aubergine, toutes trois de la famille des solanacées.

Plusieurs familles sont à risques : celle des choux (navet, radis...), des haricots (pois, fève), de l'ail (poireau, oignon...). Si possible, attendez 3 à 5 ans avant de cultiver à nouveau une plante de la même famille au même endroit.

AÉRER LES PLANTATIONS

Ne pas trop serrer les plantes sur le rang et entre les rangs. Quand l'air et l'eau stagnent, les maladies se développent plus facilement.

Oeillets d'Inde côtoyant des tomates (éliminent les nématodes, vers parasites des racines) et attirent les auxiliaires butineurs.



DES VARIÉTÉS DE LÉGUMES RÉSISTANTES AUX MALADIES

Chaque marque de graines et chaque jardinerie ont les siennes. Bien lire les étiquettes des sachets et demander conseil au vendeur. Des exemples :

- des épinards résistants au mildiou,
- des laitues et batavias résistances au brémia,
- des haricots verts résistants à l'antracnose et/ou aux virus,
- des concombres résistants à la mosaïque...
- des tomates moins sensibles que d'autres au mildiou,
- des pommes de terre peu sensibles au mildiou.



Pommes de terre Émeraude

AUTRES SOLUTIONS CONTRE LES MALADIES ET LES PARASITES

- Favoriser les animaux auxiliaires,
- Si nécessaire, utiliser des techniques et des produits doux.

POUR EN SAVOIR PLUS : Découvrez toutes les solutions sans pesticides* dans le livret : « Comment jardiner sans pesticides* ? », disponible dans les enseignes partenaires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

DES HERBES S'INSTALLENT

TERRASSES, ALLÉES, COURS

ENTRE LES JOINTS DES DALLES OU DES PAVÉS, DANS LES GRAVILLONS.

- **POUR LES PETITES SURFACES (TERRASSE, ENTRÉE DU GARAGE, ALLÉE PAVÉE...)** : Désherber à l'eau bouillante : très efficace, sûr et parfaitement adapté aux petites surfaces. Ne pas attendre d'être envahi et intervenir dès les premières pousses. Penser à récupérer l'eau de cuisson des légumes. Épandre l'eau bouillante avec une casserole ou un arrosoir galvanisé.

- **POUR LES ALLÉES GRAVILLONNÉES** : Utiliser un sarcloir (à lame oscillante ou fixe) plus efficace et moins fatigant qu'une binette.
- **ENTRE LES PAVÉS DES TERRASSES** : Couper les plantes au couteau ou mieux au grattoir.
- **POUR LES DALLES** : Utiliser un nettoyeur chauffant à haute pression.



Le désherbage à l'eau bouillante : sûr et efficace

- **CONTRE LES LICHENS ET MOUSSES** : Quand c'est possible, les détacher avec un racloir (ou une binette à pousser), puis passer le balai brosse. Pour les plus tenaces, utiliser un nettoyeur haute pression. En ultime recours, utiliser un anti-mousse à base de D-limonène à condition de se protéger (il est irritant pour la peau et les yeux).



Binage des bordures d'allée

POUR LES GRANDES SURFACES, IL EST POSSIBLE D'UTILISER UN DÉSHERBEUR THERMIQUE (APPAREIL À GAZ)



Désherbage au gaz

Mais attention :

- Le désherbage au gaz nécessite beaucoup plus de passages (5 à 8) qu'un désherbage à l'eau bouillante (3 à 4).
- De plus, il nécessite de brûler du gaz, qui est une ressource fossile et sa combustion produit du gaz carbonique.

COMMENT UTILISER LE DÉSHERBEUR THERMIQUE ?

- Balayer le sol avec la flamme sans aller jusqu'à brûler la plante. Le passage de la flamme entraîne un choc thermique qui déstructure les cellules de la plante et provoque le flétrissement puis la disparition du feuillage (pour savoir si le choc thermique a été suffisant, pincer la feuille avec le pouce, si votre empreinte digitale apparaît, le choc thermique a été efficace).

Le désherbage thermique peut favoriser la germination des graines présentes dans le sol qui entraînera des repousses. Dans ce cas, repasser 15 jours après,

- L'utiliser de préférence le matin et sur des jeunes pousses (n'attendre pas que les herbes se développent trop !),
- Éviter l'utilisation sur des zones inflammables,
- Des passages répétés seront nécessaires sur certaines vivaces dont les racines ne seront pas atteintes. Il faut alors utiliser un couteau à désherber pour supprimer les racines.

CONSEIL : si vous souhaitez utiliser un désherbeur thermique, choisissez :

- Un appareil avec bouteille consignée pour ne pas produire de déchets.
- Un appareil puissant (minimum : 1700 W).

ÉVITER DE DÉSHERBER :

NE PAS TRAITER À PROXIMITÉ DE L'EAU !

Les terrasses, cours et allées sont des surfaces peu perméables. Dès la première pluie, une grande partie des traitements appliqués sur ces surfaces rejoindra les réseaux d'écoulement des eaux et polluera les ruisseaux et les rivières.

Il est donc interdit d'utiliser des pesticides* :

- À moins de 5 mètres des cours d'eau et plans d'eau,
- Dans les fossés,
- Dans les caniveaux et bouches d'égout.



Tout traitement des fossés est interdit

MAIS POURQUOI SE FATIGUER À DÉSHERBER ?

- Accepter les herbes dans les allées, où un passage régulier (piétons, voitures...) suffit à les contrôler,
- Favoriser des plantes fleuries vagabondes le long des allées et des cours gravillonnés : myosotis, pensée, violette, rose trémière, lychnis, nigelle, digitale, valériane... Elles s'installeront là où aucun passage ne les dérange. Et c'est joli !

AMÉNAGER L'ESPACE

- Éviter de créer des allées ou des cours gravillonnés trop larges !
- Placer un géotextile (bâche poreuse) sous une épaisse couche de gravillons : cela empêche les herbes de pousser tout en laissant circuler l'eau et l'air. Le temps passé pour sa mise en œuvre est largement compensé par l'arrêt des corvées de désherbage,
- Recouvrir les allées en terre avec des écorces

de pin, des copeaux de bois, notamment les branches taillées de thuyas (herbicide naturel) ou des ardoises concassées,

- Enherber les allées du jardin potager,
- Refaire les joints entre les dalles pour éviter que l'herbe ne s'installe,
- Laisser l'herbe pousser et la réguler avec un rotofil ou une tondeuse,
- Installer des pas japonais ou des dalles engazonnées.



Géotextile sous les gravillons

